



Cheque de reservation et apres signature de bail annuler

Par **cailin**, le **28/02/2011** à **11:45**

Bonjour,

Nous avons donner un chèque de réservation pour la location d'un appartement. Aujourd'hui, deux jours avant la date prévus pour la signature de bail l'agence nous informes que l'appartement n'est plus a louer. Que peut on faire.

Merci

Par **mimi493**, le **28/02/2011** à **14:02**

Rien. Le chèque de réservation est interdit pour une location vide